



PRÉSENTATION DE LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ÉTAT D'AIDE- SOIGNANT

DERNIÈRE MISE À JOUR LE 20/05/2026

INTRODUCTION :



LA FORMATION A POUR BUT DE FAIRE ACQUÉRIR À L'APPRENANT TOUTES LES COMPÉTENCES ATTENDUES POUR L'EXERCICE PROFESSIONNEL AU REGARD DES DIFFÉRENTS RÉFÉRENTIELS ISSUS DE L'ARRÊTÉ DU 10 JUIN 2021 « RELATIF À LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT ET PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS DE FORMATION PARAMÉDICAUX » :

- **LE RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS : ANNEXE I**
- **LE RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES : ANNEXE II**
- **LE RÉFÉRENTIEL DE FORMATION : ANNEXE III.**

L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES CI-DESSUS PERMETTRA AUX APPRENANTS D'EXERCER LE MÉTIER D'AIDE-SOIGNANT DANS LES LIMITES DE LEUR CHAMP DE COMPÉTENCES ET D'AGIR EN TOUTE SÉCURITÉ AUPRÈS DES PERSONNES PRISES EN SOINS.

PRÉREQUIS À LA FORMATION :



CONDITIONS REQUISES :

- **ÂGE MINIMUM** : AVOIR 17 ANS À LA DATE D'ENTRÉE EN FORMATION.
- **DIPLÔME** : AUCUN DIPLÔME ACADÉMIQUE N'EST EXIGÉ.
- **OBLIGATION VACCINALE**
- **TITRE DE SÉJOUR** VALIDE À LA DATE D'ENTRÉE EN FORMATION.
- **RESSORTISSANTS ÉTRANGERS** : ATTESTATION DE DIPLÔME D'ÉTUDES EN LANGUE FRANÇAISE (DELF) DE NIVEAU DE LANGUE B2.
- **OBTENTION D'UN CERTIFICAT MÉDICAL** « ÉMANANT D'UN MÉDECIN AGRÉÉ ATTESTANT QUE LE CANDIDAT N'EST ATTEINT D'AUCUNE AFFECTION D'ORDRE PHYSIQUE OU PSYCHOLOGIQUE INCOMPATIBLE AVEC L'EXERCICE DE LA PROFESSION À LAQUELLE IL SE DESTINE »

PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :



- LE GHPSO A NOMMÉ DEUX RÉFÉRENTES HANDICAP POUR LE PERSONNEL : L'ASSISTANTE SOCIALE DU PERSONNEL ET UNE INFIRMIÈRE DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL.
- UNE INFIRMIÈRE FORMATRICE A SUIVI LA FORMATION DISPENSÉE PAR L'AGEFIPH ET ASSURE L'ACCOMPAGNEMENT DES APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP EN QUALITÉ DE RÉFÉRENTE HANDICAP DE L'INSTITUT.

CF ONGLET : HANDICAP

SÉLECTION:



- DEPUIS L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE L' ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2021 « PORTANT DIVERSES MODIFICATIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'ACCÈS AUX FORMATIONS CONDUISANT AUX DIPLÔMES D'ÉTAT D'AIDE-SOIGNANT ET D'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE » **L'ACCÈS À LA FORMATION SE FAIT À PARTIR DE L'ÉTUDE DE VOTRE DOSSIER ET D'UN ENTRETIEN ORAL D'UNE DURÉE DE 20 MINUTES.**

- **CF ONGLET : MODALITÉS DE SÉLECTION**

OBJECTIF DE LA FORMATION :



- **ACQUÉRIR L'ENSEMBLE DES 11 COMPÉTENCES INHÉRENTES AU MÉTIER D'AIDE- SOIGNANT.**

DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

- **LA FORMATION S'ÉTEND DE JANVIER À DÉCEMBRE SOIT SUR 12 MOIS.**
- **LES PERSONNES EN CURSUS COMPLET** RÉALISERONT LA FORMATION COMPLÈTE.
- **LES PERSONNES AYANT UN DIPLÔME PASSERELLE** (CF ONGLET : LES DIFFÉRENTS PARCOURS DE FORMATION) EFFECTUERONT LA FORMATION PARTIELLEMENT (VOLUME HORAIRE SELON LE DIPLÔME PASSERELLE) MAIS TOUJOURS DE JANVIER À DÉCEMBRE.
- **LA FORMATION EST CONSTRUITE SUR LE PRINCIPE DE L'ALTERNANCE** ET REPRÉSENTE UN TOTAL DE 1 540 HEURES, RÉPARTIES ÉQUITABLEMENT :
 - **770 HEURES DE COURS THÉORIQUES** (EN INSTITUT, SOUS FORME DE COURS MAGISTRAUX, TRAVAUX PRATIQUES ET TRAVAUX DIRIGÉS).
 - **770 HEURES DE STAGES CLINIQUES** (4 STAGES DANS DIFFÉRENTES STRUCTURES : GÉRIATRIE, HANDICAP, MÉDECINE/CHIRURGIE, PSYCHIATRIE OU DOMICILE).

CONTENU DE LA FORMATION :

- **LES APPORTS THÉORIQUES SONT DIVISÉS EN 10 MODULES, EUX-MÊMES REGROUPÉS DANS LES 5 BLOCS DE COMPÉTENCES :**

- **BLOC 1 – ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE SA VIE QUOTIDIENNE ET DE SA VIE SOCIALE**

- **MODULE 1** : ACCOMPAGNEMENT D'UNE PERSONNE DANS LES ACTIVITÉS DE SA VIE QUOTIDIENNE ET DE SA VIE SOCIALE (147H)

- **MODULE 2** : REPÉRAGE ET PRÉVENTION DES SITUATIONS À RISQUE (21H)

- **BLOC 2 – ÉVALUATION DE L'ÉTAT CLINIQUE ET MISE EN ŒUVRE DE SOINS ADAPTÉS EN COLLABORATION**

- **MODULE 3** : ÉVALUATION DE L'ÉTAT CLINIQUE D'UNE PERSONNE (77H)

- **MODULE 4** : MISE EN ŒUVRE DES SOINS ADAPTÉS, ÉVALUATION ET RÉAJUSTEMENT (182H)

- **MODULE 5** : ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE DANS SON INSTALLATION ET SES DÉPLACEMENTS (35H)

CONTENU DE LA FORMATION :

- **BLOC 3 – INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES, DES ENTOURAGES ET DES PROFESSIONNELS**
 - **MODULE 6** : COMMUNICATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (70H)
 - **MODULE 7** : ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN FORMATION ET COMMUNICATION AVEC LES PAIRS (21H)
- **BLOC 4 – ENTRETIEN DE L'ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DE LA PERSONNE ET DES MATÉRIELS LIÉS AUX SOINS**
 - **MODULE 8** : ENTRETIEN DES LOCAUX ET DES MATÉRIELS ET PRÉVENTION DES RISQUES ASSOCIÉS (35H)
- **BLOC 5 – TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE ET TRAITEMENT DES INFORMATIONS**
 - **MODULE 9** : TRAITEMENT DES INFORMATIONS (35H)
 - **MODULE 10** : TRAVAIL EN ÉQUIPE PLURIPROFESSIONNELLE, QUALITÉ ET GESTION DES RISQUES (70H)

LES STAGES :

LA PRATIQUE OCCUPE LA MOITIÉ DU TEMPS DE FORMATION. ELLE COMPREND 4 STAGES (3 STAGES DE 5 SEMAINES ET 1 STAGE DE 7 SEMAINES EN FIN DE CURSUS).

CES STAGES SE DÉROULENT DANS DES STRUCTURES VARIÉES AFIN D' ACQUÉRIR UNE VISION GLOBALE DU MÉTIER :

- **LE MILIEU HOSPITALIER :** SERVICES DE MÉDECINE, CHIRURGIE, RÉANIMATION...
- **LE SECTEUR MÉDICO-SOCIAL :** EHPAD (PERSONNES ÂGÉES), STRUCTURES POUR PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.
- **LE SECTEUR DE LA SANTÉ MENTALE :** SERVICES DE PSYCHIATRIE.
- **LE DOMICILE :** HAD / SSIAD.
- **À NOTER :** LE DERNIER STAGE DE 7 SEMAINES EST SOUVENT UN "STAGE DE PRÉ-INSERTION PROFESSIONNELLE", PERMETTANT À L'ÉTUDIANT DE CONSOLIDER SON PROJET ET, BIEN SOUVENT, DE DÉCROCHER SON PREMIER EMPLOI.

LES STAGES :

- **AU SEIN DE NOTRE INSTITUT, LE PARCOURS DE STAGE EST INDIVIDUALISÉ** (PRÉCÉDENTES EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES, LIEU D'HABITATION, CO-VOITURAGE, ACQUISITION DES COMPÉTENCES SUR LES PRÉCÉDENTS STAGES...).
- CEPENDANT, CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION, VOUS DEVREZ OBLIGATOIREMENT RÉALISER UN STAGE AUPRÈS DE PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES ET UNE EXPÉRIENCE DE STAGE AUPRÈS DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (SAUF CERTAINS PARCOURS PARTIELS).
- L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE SUIVRA VOS PROGRÈS ET VOUS GUIDERA TOUT AU LONG DE VOTRE PARCOURS DE FORMATION EN ADAPTANT VOTRE PARCOURS SELON VOS BESOINS.

LES STAGES :

CARTOGRAPHIE DE NOS PARTENAIRES DE STAGE :



MODALITÉS D'ÉVALUATION :



- **POUR OBTENIR LE DIPLÔME D'ÉTAT, VOUS DEVEZ VALIDER L'ENSEMBLE DES 5 BLOCS DE COMPÉTENCES.**
- **POUR L'ENSEMBLE DES ÉPREUVES DE CERTIFICATION « THÉORIQUES » VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ, SI VOUS NE VALIDEZ PAS LORS DE L'ÉPREUVE INITIALE, DE PASSER UNE ÉPREUVE DE RATTRAPAGE LA MÊME ANNÉE.**
- **CETTE ÉPREUVE DE RATTRAPAGE EST ORGANISÉE AVANT LA DIPLOMATION.**

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Bloc	Modules	Notation	Conditions de validation du bloc	Epreuves et Modalités	Conditions de validation des compétences en stage
1	1	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20/40 (les notes se compensent entre elles) Sans note inférieure à 8/20 à l'un des modules	Etude de situation de cas clinique par écrit Lieu : IFAS Epreuve anonyme Durée : 3h00	Compétence 1 : Doit être évaluée sur chacun des stages
	2	Sur 20 points			Compétence 2 : Doit être évaluée sur chacun des stages
2	3	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 30/60 (les notes se compensent entre elles) Sans note inférieure à 8/20 à l'un des modules + Valider la Formation Gestes et Soins d'Urgences 2	M3 + M4 : Etude de situation de cas clinique par écrit Lieu : IFAS Epreuve anonyme Durée : 3h00 FGSU 2 : Evaluation en continu sur 3 jours + pratique simulée	Compétence 3 : Doit être évaluée sur chacun des stages
	4	Sur 20 points			Compétence 4 : Doit être évaluée sur chacun des stages
	5	Sur 20 points			Pratique simulée : étude d'un cas clinique + pratique Lieu : IFAS Durée : 45 minutes
3	6	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20/40 (les notes se compensent entre elles) Sans note inférieure à 8/20 à l'un des modules	Analyse écrite d'une situation relationnelle vécue en stage puis exposée lors d'une prestation orale Lieu : IFAS Durée de l'écrit : 1h30 Durée de l'oral : 20 minutes	Compétence 6 : Doit être évaluée sur chacun des stages
	7	Sur 20 points			Analyse écrite d'une situation relationnelle vécue en stage Lieu : IFAS Durée : 1h30
4	8	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.	Analyse écrite d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel Lieu : IFAS Durée : 1h30	Compétence 8 + Compétence 9 : Doivent être évaluées sur chacun des stages
5	9	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20/40 (les notes se compensent entre elles) Sans note inférieure à 8/20 à l'un des modules	Etude de situation de cas clinique par écrit Lieu : IFAS Epreuve anonyme Durée : 1h	Compétence 10 : Doit être évaluée sur chacun des stages
	10	Sur 20 points			Pratique simulée : étude d'un cas clinique + pratique Lieu : IFAS Durée : 1h
Formation "Numérique en santé"			Assister aux interventions et Valider au moins la moitié des critères par module	Epreuves écrites Anonyme sous forme de quizz Lieu : IFAS Durée : 15 minutes à 1h selon le module vu en numérique en santé	

DIPLOMATION :



- **UNE COMMISSION DE VALIDATION DE L'ACQUISITION DES RÉSULTATS SE TIENDRA AU SEIN DE L'INSTITUT CONFORMÉMENT À LA LÉGISLATION.**
- **CETTE COMMISSION ÉMET UN AVIS SUR VOTRE PARCOURS EN FORMATION EN TENANT COMPTE DE VOS RÉSULTATS AUX ÉPREUVES, DE LA VALIDATION DES COMPÉTENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL AINSI QUE DE VOTRE COMPORTEMENT.**
- **À LA SUITE DE CETTE COMMISSION, SOIT :**
 - VOTRE DOSSIER EST PRÉSENTÉ EN JURY DEAS,
 - L'INSTITUT VOUS PROPOSE UN STAGE COMPLÉMENTAIRE AFIN DE RENFORCER VOS COMPÉTENCES JUGÉES TROP FRAGILES AVANT DE LE PRÉSENTER AU JURY.

DIPLOMATION :



- VOTRE DOSSIER EST SOUMIS AU JURY DEAS DE DÉCEMBRE QUI SE TIENT AU SEIN DE LA DREETS DES HAUTS DE FRANCE.
- **LE JURY EST SOUVERAIN.**
- **SOIT :**
 - VOUS VALIDEZ L'ENSEMBLE DES BLOCS DE COMPÉTENCES = VOUS ÊTES DIPLÔMÉ D'ÉTAT AIDE-SOIGNANT,
 - VOUS NE VALIDEZ QUE CERTAINS BLOCS DE COMPÉTENCES = VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE LES REPASSER SUR UNE AUTRE SESSION. VOUS CONSERVEZ L'ENSEMBLE DES COMPÉTENCES ACQUISES.